

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Richard Custeau

<https://www.cadre21.org/membres/58545eabf427ab4515be8c9b>

Date d'obtention : 2024-10-24 15:17:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voici le résumé:

- 1- Accueillir et écouter l'auteur ou de la personne qui signale
- 2- Évaluer l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
- 3- Demander à la victime s'il y a d'autres personnes (vérifier l'information)
- 4- Parler aux jeunes instigateurs

Ensuite, vérifier si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Ce qui est important, c'est de suivre l'aide-mémoire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il faut accueillir les élèves dans la bienveillance.
- Il est important de s'appuyer sur la trousse Sexto.
- De respecter les rôles de chacun des intervenants.
- Il est aussi important de vérifier si c'est un acte impulsif ou malveillant.
- Il est aussi primordial de ne pas outrepasser nos rôles (autant en fonction des parents que des policiers)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

-Plusieurs étapes sont importantes, il est difficile d'en déterminer une seule. Voici ce que je considère délicat:

- Déterminer la mince ligne entre l'impulsivité et la malveillance.
- Être capable d'accueillir la victime dans la bienveillance afin qu'elle puisse être à l'aise de nous informer de la situation sans jugement.
- Il peut y avoir beaucoup de temps à mettre sur le dossier s'il y a beaucoup d'élèves impliqués.
- Il peut être difficile à pouvoir avancer dans le dossier si l'instigateur refuse de collaborer.